

ANNEXE 2**Questionnaire sur les mesures covid-19****1. Dans quelle mesure le secteur énergétique de votre pays a-t-il été affecté par la crise covid-19 ?**

La pandémie de coronavirus a touché presque la globalité des acteurs économiques dont celui de l'énergie électrique.

Pour éviter la propagation de la pandémie au Bénin, le Conseil des Ministres, réuni en sa séance du 17 mars 2020, a pris entre autres les décisions ci-après :

- suspension de toutes les manifestations et tous autres événements non essentiels à caractère sportif, culturel, religieux, politique et festive ;
- recommandation aux personnes éplorées de limiter au strict minimum les obsèques de leurs défunts et de différer les manifestations subséquentes ;
- après concertation avec un grand nombre de confessions religieuses il a été décidé de la fermeture sur toute l'étendue du territoire national de tous les lieux de culte du dimanche 22 mars à 00 heure au lundi 1er juin 2020 à minuit.

Ces mesures n'ont pas manqué d'avoir des conséquences directes et indirectes sur le secteur énergétique. Les circonstances sanitaires actuelles ont engendré une situation proprement inédite d'un point de vue énergétique et en particulier électrique, en raison d'une cessation instantanée d'une grande partie des activités économiques et donc de la baisse de la consommation électrique.

L'impact de la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie de COVID-19 sur l'ensemble des secteurs économiques et les mesures de confinement mises en place viennent bouleverser les actions d'efficacité énergétique. En effet, les mesures de riposte imposent un arrêt quasi-total des chantiers et les travaux sur le terrain en même temps qu'elles limitent la capacité d'une catégorie de consommateurs à faire face aux factures d'électricité.

A cause de la Covid-19, le secteur informel a été durement touché par la rareté des clients. Du coup, ceux qui vivent de ce secteur se sont retrouvés du jour au lendemain dans une précarité économique qui a pour conséquence, entre autres, leur incapacité à faire face à leur facture d'électricité. La société distributrice de cette énergie encaisse également le coup avec une baisse réelle de ses recettes.

2- Des mesures d'urgence ont-elles été adoptées pour répondre aux conséquences de cette crise ?

- Si oui, lesquelles (mesures prises par le régulateur/le gouvernement) et dans quel but (protéger les consommateurs, assurer la sécurité d'approvisionnement etc.) ?

Les réflexions seraient en cours au niveau du Gouvernement pour répondre aux conséquences de la crise sur le secteur de l'énergie.

Pour l'instant, à la suite des dispositions antérieurement mises en œuvre dans le cadre de la prévention de l'épidémie, le Conseil des Ministres réuni en sa séance du 17 mars 2020, a pris entre autres les décisions ci-après;

- limitation à l'extrême nécessité des entrées et sorties aux frontières terrestres de notre pays ;
 - restriction de la délivrance des visas d'entrée au Bénin ;
 - mise en quarantaine systématique et obligatoire de toute personne venant au Bénin par voie aérienne. En conséquence, le Gouvernement a décidé de la réquisition d'un millier de chambres d'hôtel à cette fin. Les sites hôteliers concernés ont déjà été identifiés et leur surveillance sera assurée par les Forces de Défense et de Sécurité afin de s'assurer du respect strict de la mesure de quarantaine ;
 - suspension de toutes les missions à l'extérieur du pays pour les membres du Gouvernement et pour les cadres de l'administration publique, sauf en cas d'urgence absolue. Les structures et les personnes du secteur privé sont invitées à observer la même prudence;
 - mise à disposition par l'Etat, au profit des pharmacies, supermarchés et autres structures, de stocks ;
 - de masques de protection dont les prix sont encadrés pour rester accessibles à l'ensemble des concitoyens
- Quelles mesures ont été prises par les opérateurs du secteur énergétique ?

Par note 603/SBEE/DG/SG/DCC/SP du 30 mars 2020, le Directeur Général de la Société Béninoise d'Énergie Électrique a invité son personnel à surseoir provisoirement à toutes actions de recouvrement forcé en ces moments critiques, sur toute l'étendue du territoire national.

L'opérateur SBEE a pris les dispositions pour que :

- Les produits d'hygiène (gants, masque, gels hydro alcooliques, savons,...) soient disponibles et utilisés en tout temps par son personnel;
- Les dispositifs de lave main soient entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement.
-

3- Dans quelle mesure le fonctionnement du régulateur a-t-il été affecté par la crise sanitaire ?

- Quelles nouvelles consignes ont été adressées au personnel (lieu de travail, emploi du temps, etc.) ?

L'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) au Bénin a pris les dispositions pour que :

- Les produits d'hygiène (gants, masque, gels hydro alcooliques, savons,...) soient disponibles et utilisés en tout temps par son personnel;

- Les dispositifs de lave main soient entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement.

- Quels moyens de communication virtuelle le régulateur utilise-t-il ? En interne et en externe ?

Les appels téléphoniques, les appels par audio ou visioconférence sont privilégiés.

4- Quel rôle jouent les institutions régionales dans la gestion de la crise ?

- Des mesures régionales ont-elles été prises par les institutions régionales, par exemple l'ARREC en Afrique de l'Ouest, pour accompagner les autorités de régulation nationales dans la gestion des effets sur le secteur énergétique de la crise ?

Les réflexions seraient en cours.

- Quels impacts cette crise a-t-elle sur les échanges transfrontaliers d'énergie ?

A cause de cette crise sanitaire, la quantité d'hier échangé entre les pays frontaliers de la sous-région a baissé du fait de la baisse de consommation dans les pays importateurs. Ceci est dû au ralentissement des activités industrielles et hôtelières.

5- Quelles sont, selon vous, les conséquences à moyen/long-terme de cette crise sur le secteur énergétique de votre pays, région ?

Au plan social, les gestes barrières seront encore pour longtemps ;

Au plan économique et financier, on peut noter :

- La baisse de la consommation d'électricité ;
- Le retard dans le recouvrement des créances de l'opérateur SBEE ;
- La perturbation des budgets initialement mis en place ;
- Le retard dans l'exécution des projets ;
- La perte définitive de certains types de clients informels ;

